

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

PESCE SERGE	
PONS MARIE-PIERRE	
PRADELLE SYLVIE	
ROBIN YVES	
ROIIG FREDERICK	
SIBERTIN-BLANC M-A	
WEBER PATRICIA	

Certifié exécutoire par Le Président (1) compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A Montpellier, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant le COMITE



Annexe du BP :

**Présentation retraçant les informations
financières essentielles.
(Article L2313-1 du CGCT)**

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault et Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

La cotisation annuelle des communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et du Département est calculée par le Comité selon le barème annuel établi conformément aux statuts et validé chaque année par l'assemblée délibérante du CFMEL. Pour l'année 2021, conformément à la délibération 2020-16 du 17 décembre 2020, dans le contexte contraint que connaît l'ensemble du secteur public local, les cotisations des communes demeurent inchangées (compte 74748), avec toujours une solidarité collective qui s'exerce entre petites, moyennes, grandes collectivités et intercommunalités.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont à ce jour faibles. Elles reposent essentiellement sur les participations de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Vidourle et de l'Association des Maires de l'Hérault pour l'utilisation mutualisée du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL et la participation financière à hauteur de 500 € par dossier complexe (mémoires en contentieux et analyse financière -compte 70688).

Les recettes réelles de fonctionnement du CFMEL sont donc globalement stables depuis 2015 avec une moyenne annuelle de 600 000 euros sur les cinq dernières années (607 000 euros prévus au BP 2021).

2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des réunions.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)** varient en fonction des effectifs. L'année 2021 correspond à un effectif de 6 personnes à temps plein sur lesquels seul le glissement vieillesse technicité s'appliquera cette année. Toutefois, la masse salariale sera vraisemblablement à nouveau en baisse par rapport à son montant normal du fait d'un agent en demi-traitement (maladie). Si, durant l'année 2020, le remplacement de cet agent a été assuré par deux autres agents en plus de leurs tâches habituelles, en 2021, il a été décidé de recourir à une aide extérieure budgétisée à hauteur de 6 000 euros.

➤ **Les charges générales (chapitre 011)** effectivement réalisées sont en légère baisse sur 2020 par rapport à 2018 (-2%).

L'année 2021 devrait se maintenir sur des niveaux similaires.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** correspondent pour l'essentiel aux indemnités et frais de mission des élus.

➤ **Une charge exceptionnelle** de 10 000 euros est également prévue pour enregistrer l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient ainsi à 587 000 euros.

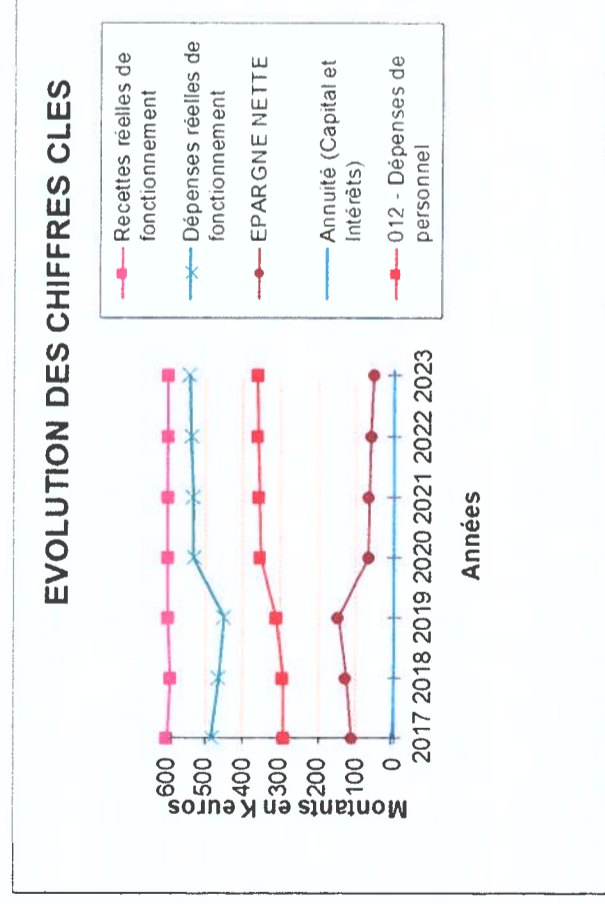
3- La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement brute (épargne brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement de la dette et, pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Compte-tenu des éléments évoqués précédemment, la capacité d'autofinancement des derniers exercices a été en augmentation constante ces 4 dernières années.

Le CFMEL n'ayant plus aucun endettement et étant appelé à peu investir en section d'investissement, l'épargne nette dégagée par la structure est équivalente à l'épargne brute et est appelée à diminuer dans les prochaines années, à recettes de fonctionnement constantes, du fait de l'augmentation incontournable de la masse salariale par l'effet du glissement vieillesse technicité. Pour mémoire, la masse salariale a été augmentée par la création d'un poste en temps plein de catégorie B en 2019 mais les divers mouvements de personnel (mutation,

recrutement, maladie) ont, chaque année, eu des répercussions sensibles sur le niveau des frais de personnel dans un sens positif quant au niveau d'épargne dégagée. La projection de la masse salariale en situation normale sur les années à venir avec un niveau de recettes stable aboutit logiquement à une baisse régulière de l'épargne nette.



L'objectif du budget présenté est de continuer à maintenir un niveau de service optimal à l'ensemble des adhérents tout en calibrant au mieux les dépenses du centre.

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

La caractéristique de notre Etablissement est que notre investissement repose essentiellement sur la matière grise de nos agents et non sur des dépenses d'équipement, **ce qui en fait une structure atypique au regard des analyses habituelles des comptes publics.**

Par définition, les dépenses d'équipement du CFMEL sont peu élevées. Celles-ci consistent en un renouvellement régulier du matériel informatique et bureautique, un ajustement des réseaux aux nouvelles technologies et besoins, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service (le dernier en date étant une Citroën C3 acquise en 2016).

L'année 2020 a été consacrée au renforcement du réseau internet, de plus en plus sollicité.

Le budget d'équipement global prévu pour 2021 est de 26 100 euros dont 10 000 euros pour l'éventuel changement de logiciels comptabilité-paie, le solde se partageant entre amélioration

du réseau et l'acquisition de petits matériels informatiques pour permettre le télétravail de l'ensemble des agents et le développement de la visioconférence.

2- Les recettes d'investissement :

Notre principale recette d'investissement provient du FCTVA, lui-même lié aux dépenses éligibles réalisées en 2019.

Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt mobilisé pour l'acquisition du véhicule a été entièrement remboursé en 2017.

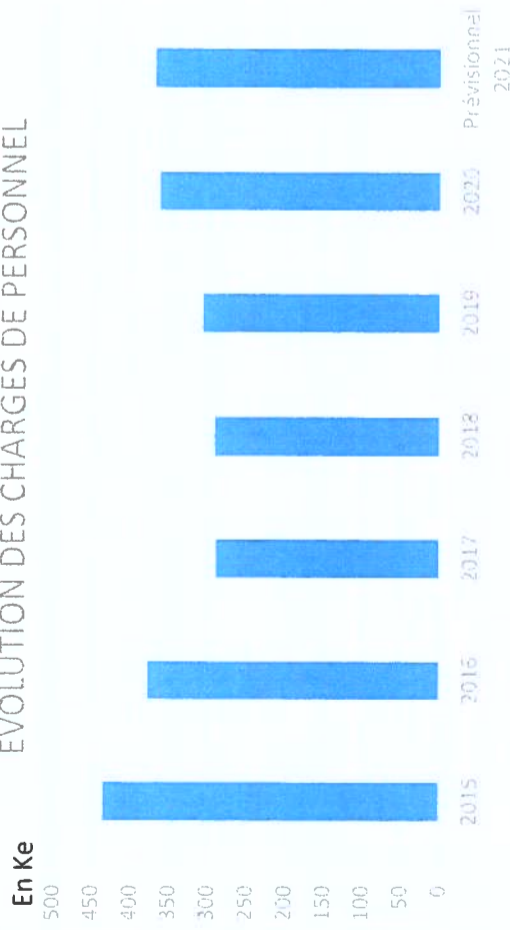
La dernière ligne de trésorerie, destinée à assurer le fonctionnement du CFMEL jusqu'à l'encaissement des cotisations des adhérents qui ne peuvent intervenir avant le vote des budgets primitifs dans chaque commune, est arrivée à échéance le 1^{er} août 2019. Le renouvellement de celle-ci est acté à titre prudentiel (délibération d'autorisation n° 2020-09) mais elle ne sera mise en œuvre que si cela s'avérait nécessaire.

C- Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

L'effectif du centre est aujourd'hui stable après les divers mouvements opérés en 2019. Les charges de personnel demeureront toutefois impactées par les congés maladie et les dépenses inhérentes au remplacement nécessaire pour assurer un fonctionnement correct du Centre. Ainsi, dans l'immédiat, l'agent de catégorie B en arrêt maladie affecté à la paie-comptabilité et l'assistance juridique est remplacé de manière très partielle (3j/mois). Au terme d'une évaluation en cours d'année, si la charge de travail l'impose, le remplacement de cet agent sera envisagé.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est désormais encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). L'entrée en vigueur du RIFSEEP a été l'occasion de revaloriser le régime indemnitaire mensuel des deux agents de catégorie C. Il a également été décidé de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui conformément à la délibération sera versé semestriellement (juin et novembre).
- Dans un souci d'égalité et afin que cela soit d'autant plus bénéfique aux catégories C, le montant de ce CIA est identique pour tous les agents.
- En dehors de la participation employeur à la mutuelle, mise en place en 2013 comme prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantages en nature.
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur).
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35 h par semaine soit 1607 h par an. A noter que tous les agents du CFMEL sont à temps complet.

ADHERENTS

Nombre de communes adhérents	339
Nombre d'établissements publics locaux	11

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Fonctionnement	607 000 euros
Investissement	26 100 euros

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées en 2020	28
Nombre de participants	763
Nombre de Visio conférences organisées en 2020	20
Nombre de participants	370

INFORMATION DES ELUS

Nombre d'Espace Infos publiés	11
Nombre de « Notes de conjoncture » publiés	4

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nombre de conseils juridiques	1125
Dossiers contentieux en cours	13
Dossiers financiers en cours	5

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	6
Structure d'emploi	3 agents catégorie A 1 agent catégorie B 2 agents catégorie C